

EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2016-2017

Laurentides

Le Plan d'action régional 2016-2017 est produit pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail par la Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail des Laurentides en collaboration avec le Comité ad hoc interne formé pour l'année 2016-2017 et le Comité de gestion d'Emploi-Québec Laurentides.

Direction

Hélène Ouellette, directrice de la DPPIMT

Analyse et rédaction

Claire Rigazio, conseillère à la planification

Avec la collaboration de :

Amar Dehiles, économiste

Régis Vivier, responsable de la planification budgétaire

Comité interne du PAR 2016-2017

Christelle Bourlard

Bénédicte Carouge

Lorraine Langlois

Conception visuelle | mise en page

Sylvie Bock, agente de secrétariat



Adopté par le Conseil régional des partenaires
du marché du travail
des Laurentides (CRPMT)
le 13 avril 2016

Ce plan d'action régional d'Emploi-Québec peut être consulté sur le site Internet du Ministère :

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/laurentides/>

DÉPÔT LÉGAL (PDF)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-76912-5

Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISSN 1916-4254

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE.....	4
LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION.....	5
LA MISSION.....	5
L'OFFRE DE SERVICE.....	5
LE CADRE DE GESTION.....	5
LE PARTENARIAT.....	5
LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	7
LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	7
LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL.....	15
LES PRINCIPAUX ENJEUX.....	15
LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	17
ORIENTATION 1.....	17
ORIENTATION 2.....	18
ORIENTATION 3.....	19
ORIENTATION 4.....	20
ORIENTATION 5.....	21
ORIENTATION 6.....	22
ORIENTATION 7.....	23
ORIENTATION 8.....	24
LES FACTEURS DE CONTINGENCE.....	24
LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES	25
LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	25
LES RESSOURCES HUMAINES.....	26
LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES	27

ANNEXE A.....	28
LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES.....	28
ANNEXE B.....	29
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2015-2016...	29
ANNEXE C.....	31
RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS.....	31
ANNEXE D.....	33
COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL	33
DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES.....	33
ANNEXE E.....	35
BUREAUX D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES	35
ANNEXE F.....	36
BUREAUX DE SERVICES QUÉBEC	36

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE

Nous avons le plaisir, au nom du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides et d'Emploi-Québec Laurentides, de vous présenter le Plan d'action régional (PAR) 2016-2017. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du cycle de planification quadriennale 2014-2018 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail.

Le PAR s'appuie sur une analyse rigoureuse du marché du travail régional et sur les résultats de consultations qui se sont tenues auprès du personnel et de partenaires d'Emploi-Québec Laurentides.

Le plan d'action régional en appelle à la mobilisation de toutes les ressources d'Emploi-Québec autour des enjeux importants que sont l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre, l'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la solidarité et l'inclusion sociale ainsi que l'adaptation organisationnelle aux besoins de la clientèle et du marché du travail.

Par la diversité de ses services et l'expertise développée, Emploi-Québec Laurentides contribue à l'essor économique et social des personnes et des entreprises de la région.

Ainsi, le présent document dévoile les priorités d'actions qu'Emploi-Québec Laurentides compte mettre de l'avant dans la région dans un contexte d'évolution du marché du travail, d'efforts budgétaires à poursuivre et de simplification des services gouvernementaux à la population et aux entreprises. En fonction de la mission d'Emploi-Québec et des orientations et stratégies nationales, le plan d'action régional positionne les principaux moyens qui seront mis en œuvre pour relever les défis de l'emploi, de la

solidarité sociale et de l'amélioration de l'autonomie financière des personnes.

Dans la perspective de permettre la participation au marché du travail du plus grand nombre possible de personnes, une attention particulière sera portée aux difficultés des personnes les plus éloignées du marché du travail pour mieux les épauler dans leur intégration et leur maintien en emploi et auprès des entreprises pour les accueillir de façon durable.

Nous croyons que ce plan d'action régional sera rassembleur et permettra de guider l'action convergente de tous nos collaborateurs et partenaires de l'emploi. Il témoigne de l'engagement manifeste du Conseil régional des partenaires du marché du travail et du personnel dans la réalisation de la mission d'Emploi-Québec au profit des chercheurs d'emploi, des travailleurs, des entreprises et de l'ensemble de la population.

C'est donc avec fierté que nous vous invitons à prendre connaissance du Plan d'action régional 2016-2017 d'Emploi-Québec Laurentides et à y contribuer avec nous.

JOHANNE DUMOUCHEL

Présidente du Conseil régional
des partenaires du marché du
travail des Laurentides

LISE GIROUX

Directrice régionale et
secrétaire du Conseil régional
des partenaires du marché du
travail des Laurentides



LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION

LA MISSION

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté, dans une perspective de développement économique et social.

L'OFFRE DE SERVICE

Emploi-Québec contribue à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, de même qu'à la réduction des pertes d'emplois, du chômage et des obstacles à la création d'emplois. En plus d'offrir ses services universels à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec fournit des services d'emploi spécialisés s'adressant, d'une part, aux personnes devant surmonter des difficultés pour leur insertion ou leur maintien en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

Conformément à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière de dernier recours. Son rôle consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale. Emploi-Québec mise sur la mobilisation et la participation à des activités facilitant leur insertion sociale et en emploi. Les services offerts s'inscrivent dans un parcours axé vers l'emploi, avec un accompagnement soutenu aux personnes qui en ont besoin pour développer leur employabilité et s'intégrer au marché du travail.

Emploi-Québec doit continuer à diversifier son offre de service et à innover, pour répondre aux besoins présents et à venir de ses clientèles, tout en misant sur ses forces organisationnelles et partenariales. En 2016-2017, le déploiement de Services Québec comme porte d'entrée aux services gouvernementaux se poursuivra, ce qui constitue une occasion pour Emploi-Québec d'améliorer ses services à la population et aux entreprises.

LE CADRE DE GESTION

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec. La convention de performance et d'imputabilité¹ d'Emploi-Québec précise les indicateurs servant à l'établissement des cibles et à la reddition de comptes. Le plan d'action 2016-2017 d'Emploi-Québec Laurentides contient des indicateurs de résultats ciblés et servira de base à la reddition de comptes. Un bilan de gestion annuel sera présenté au Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides.

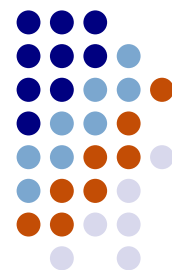
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens² contient les engagements du Ministère en matière de qualité et d'amélioration continue des services offerts.

LE PARTENARIAT

Les partenariats établis localement et régionalement par Emploi-Québec Laurentides au fil des ans contribuent au succès de ses interventions en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi, favorisant notamment l'inclusion sociale et économique d'un nombre accru de personnes.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides est l'instance partenariale responsable de définir la problématique du marché du travail du territoire et de soumettre annuellement le plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Sa responsabilité porte sur la

1. http://emploi Quebec.net/publications/pdf/00_etude_CPI2006.pdf.
2. <http://www.mess.gouv.qc.ca/ministere/declaration-services/index.asp>.



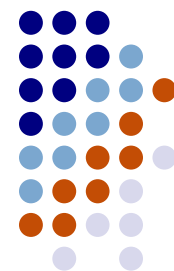
planification de stratégies régionales liées aux services publics d'emploi, dont celles visant une meilleure adéquation formation-emploi.

Emploi-Québec Laurentides œuvre en concertation avec d'autres partenaires, tels que la Conférence administrative régionale (CAR), dont la mission est de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur le territoire, et le Forum régional des Laurentides Emploi-Québec – Ressources externes, qui regroupe les organismes communautaires en employabilité.

Parmi les principaux partenaires d'Emploi-Québec qui offrent une activité ou un service préalablement défini, mentionnons les partenaires du réseau de l'éducation et les organismes communautaires de développement de l'employabilité, dont quatre entreprises d'insertion, une entreprise adaptée ainsi qu'une entreprise d'entraînement.

Emploi-Québec participe activement aux travaux de tables de concertation clientèles, telles que la Table emploi-immigration des Laurentides, la Table d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées des Laurentides et le Comité consultatif régional pour les femmes au travail.

L'organisation est aussi active au sein de tables sectorielles, telles que la Table régionale en transport terrestre avancé, la Table Forêt Laurentides, la Table de concertation sur les ressources humaines en aérospatiale des régions de Laval et des Laurentides et la Table de concertation sur les ressources humaines en tourisme des Laurentides.



LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

DÉMOGRAPHIE

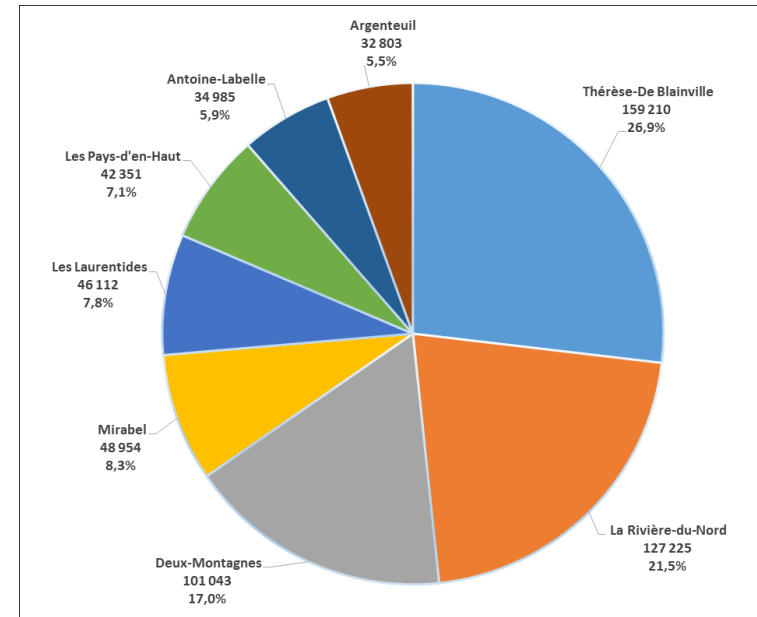
Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la région des Laurentides compte 592 683 habitants en 2015, soit 6 500 personnes de plus qu'en 2014.

La population de la région des Laurentides représente 7,2 % de la population du Québec (8 263 600). Elle se classe au 4^e rang parmi les 17 régions administratives de la province, derrière Montréal (1 999 795), la Montérégie (1 520 094) et la Capitale-Nationale (737 455.)

La population des Laurentides devrait s'accroître de 27,7 % entre 2011 et 2036. Il s'agit de la troisième croissance démographique en importance à l'échelle provinciale, derrière celles de Laval (30,7 %) et de Lanaudière (30,6 %).

Notons que la croissance démographique dans les Laurentides est attribuable davantage à la migration interrégionale qu'à l'accroissement naturel (naissances moins décès) et diffère selon les MRC. Ainsi, l'ISQ prévoit une croissance soutenue à Mirabel (48,1 %) et dans la MRC de La Rivière-du-Nord (42,5 %) entre 2011 et 2036, tandis que la MRC d'Antoine-Labelle connaîtra une croissance de 4,6 % durant la même période.

Répartition de la population de la région des Laurentides en 2015



Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

Population totale de la région des Laurentides par MRC, 2006-2036

	2006	2011	2015	2020 ^P	2036 ^P
Région des Laurentides	518 664	566 683	592 683	630 839	723 587
Thérèse-De Blainville	144 977	155 543	159 210	167 497	190 566
La Rivière-du-Nord	102 741	116 626	127 225	138 559	166 220
Deux-Montagnes	89 759	98 219	101 043	107 915	123 184
Mirabel	35 342	42 607	48 954	52 974	63 080
Les Laurentides	43 215	45 441	46 112	48 509	53 397
Les Pays-d'en-Haut	36 791	40 547	42 351	45 485	52 262
Antoine-Labelle	35 629	35 347	34 985	35 712	36 980
Argenteuil	30 210	32 353	32 803	34 189	37 898

Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec. P : prévisions

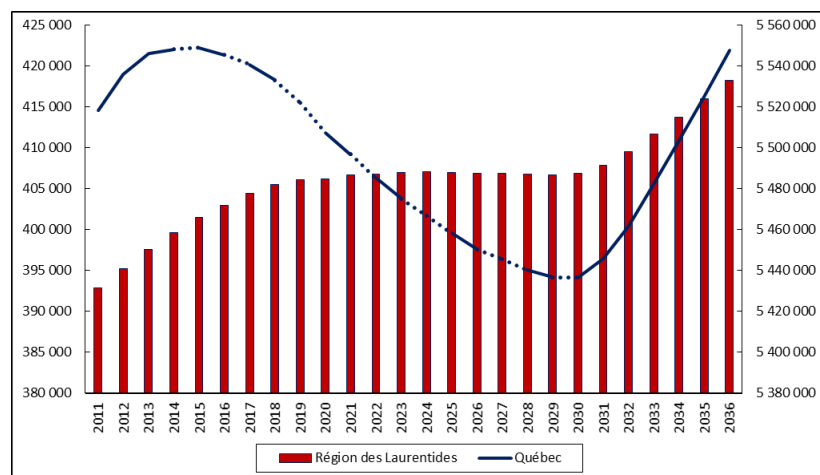
Viellissement important de la population des Laurentides

La région des Laurentides, à l'instar du Québec, connaîtra un vieillissement de sa population.

Ainsi, la part des personnes de 65 ans et plus doublerait sur 25 années, passant de 14,3 % en 2011 à 27 % en 2036. Cette tendance sera davantage observable dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut, où les aînés représenteront plus de 37 % de la population totale en 2036.

Par ailleurs, contrairement au Québec, le bassin potentiel de main-d'œuvre (15 à 64 ans) ne diminuera pas à compter de 2016. Selon les prévisions de l'ISQ, cette partie de la population devrait croître annuellement jusqu'en 2036 dans la région des Laurentides, à l'exception des années de 2025 à 2029. Au Québec, la population de 15 à 64 ans devrait décliner dès cette année avant de renouer avec la croissance en 2031, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Évolution de la population de 15 à 64 ans dans la région des Laurentides au Québec, 2011-2036



Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

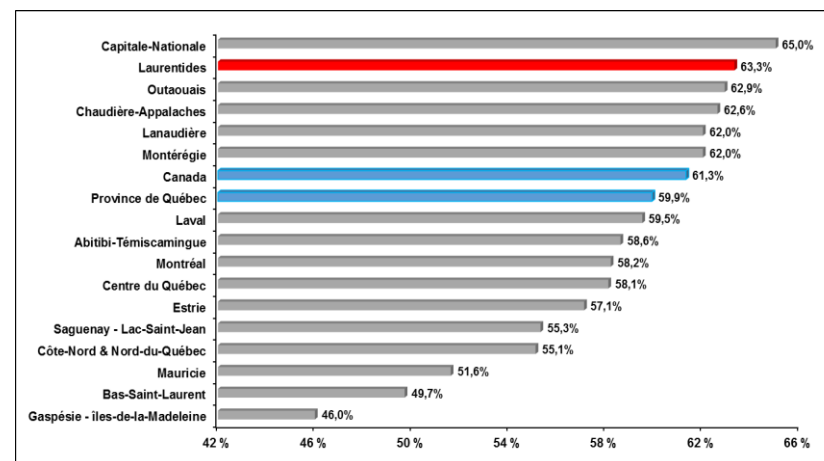
LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2015

Les indicateurs du marché du travail se sont nettement améliorés dans la région des Laurentides en 2015.

Ainsi, la région a connu une hausse de 16 600 emplois, dont 4 200 à temps plein et 12 400 à temps partiel. Elle compte 311 600 personnes en emploi, soit 5,6 % de plus que l'année précédente.

Le taux d'emploi³ de la région des Laurentides a connu un bond de 2,7 points de pourcentage, pour s'établir en 2015 à 63,3 %. Ce taux, qui nous renseigne sur la capacité du marché du travail à offrir des emplois aux personnes en âge de travailler (15 ans et plus), se compare favorablement à celui de la moyenne provinciale (59,9 %), comme l'indique le graphique ci-dessous. Des 17 régions administratives du Québec, le taux d'emploi des Laurentides se classe au deuxième rang, tout juste derrière celui de la Capitale-Nationale (65,0 %).

Taux d'emploi, Québec, Canada et régions administratives en 2015



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

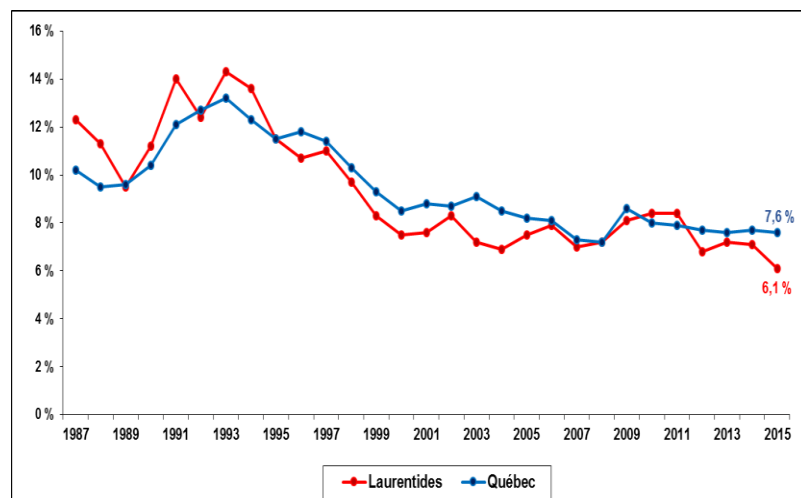
3. Taux d'emploi = population en emploi / population de 15 ans et plus.

Quant au taux de chômage⁴ régional, il a subi une baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2014, pour s'établir à 6,1 % en 2015, ce qui correspond à un plancher historique depuis que Statistique Canada compile les données, soit l'année 1987, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Cela confirme la tendance observée au cours des dernières années quant à l'amélioration des conditions du marché du travail dans les Laurentides.

Au Québec, le taux de chômage est demeuré stable (7,6 %). En effet, depuis 2012, le taux de chômage de la province a très peu varié, oscillant entre 7,6 % et 7,7 %.

Taux de chômage, Laurentides et ensemble du Québec, 1987-2015



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

TENDANCES ET PERSPECTIVES SECTORIELLES

Comparativement aux années précédentes, la répartition de la population en emploi dans la région des Laurentides, selon les secteurs d'activité économique, a sensiblement évolué en 2015.

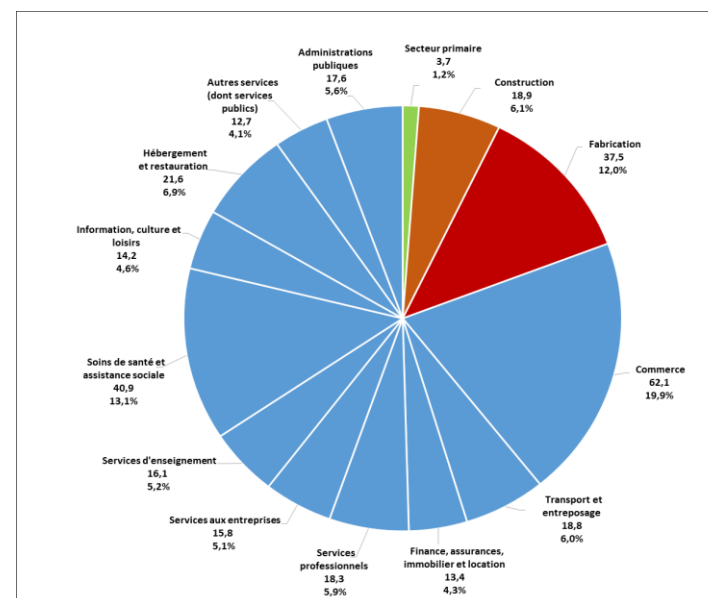
4. Taux de chômage = nombre de chômeurs / population active.

Le nombre de personnes travaillant dans le secteur des services a connu une importante croissance entre 2014 et 2015 (+30 800 emplois).

Les gains d'emplois ont été observés dans les services à la production (+12 600), notamment dans les sous-secteurs du transport et de l'entreposage et dans celui des services aux entreprises. Les services à la consommation ont également connu une importante progression de l'emploi (+10 300), grâce aux gains d'emplois dans les sous-secteurs du commerce et de l'hébergement et la restauration. Quant aux gains d'emplois dans les services gouvernementaux (+7 900), ils s'expliquent par la progression de l'emploi dans le sous-secteur des administrations publiques municipales.

Au total, près de 80 % des 311 800 personnes en emploi habitant la région des Laurentides occupent un emploi dans le secteur des services, une proportion équivalente à celle du Québec (79,6 %).

L'emploi par secteur d'activité économique dans la région des Laurentides en 2015 (en milliers)



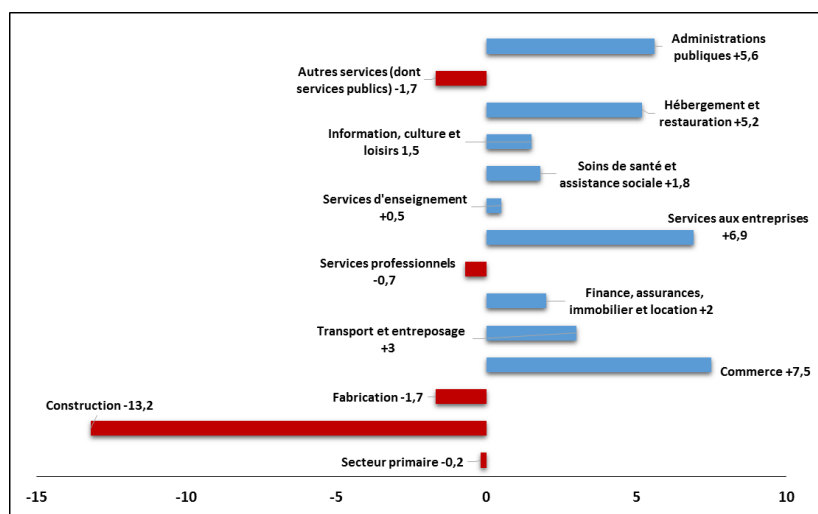
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Le secteur de la construction, qui représentait 11,0 % et 10,9 % de la main-d'œuvre totale de la région en 2013 et 2014, ne représente plus que 6,1 % de la main-d'œuvre en 2015. À l'échelle québécoise, la proportion des personnes travaillant dans cette industrie est passée de 6,7 % en 2013 à 6,3 % en 2014, puis à 5,7 % en 2015.

En nombres absolus, la région compte 18 900 personnes en emploi dans le secteur de la construction, ce qui correspond à une perte de 13 200 emplois par rapport à 2014. Rappelons qu'un sommet historique a été atteint en 2013, avec 33 700 personnes en emploi dans l'industrie de la construction.

Enfin, le secteur de la fabrication emploie 12,0 % de la main-d'œuvre régionale en 2015, comparativement à 13,3 % en 2014, cette proportion étant semblable à celle du Québec (11,9 %). Un recul de 1 700 emplois a été observé dans la région par rapport à l'année précédente.

L'évolution de l'emploi par secteur d'activité économique dans la région des Laurentides de 2014-2015 (en milliers)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

L'avenir du secteur manufacturier s'annonce prometteur dans les Laurentides, malgré les difficultés cycliques signalées ces derniers mois. Parmi ses secteurs stratégiques, la région peut compter sur le dynamisme du secteur de la fabrication d'aliments et de boissons de même que sur la présence de plusieurs chefs de file de l'industrie aéronautique.

La région des Laurentides compte également trois créneaux d'excellence :

- La forêt : le créneau Signature Bois Laurentides rassemble des entreprises des secteurs de la sylviculture et celles de la transformation du bois qui misent sur l'excellence des activités durables et créent de la valeur ajoutée à chacune des étapes de fabrication des produits du bois.
- Le tourisme : la région est un chef de file en tourisme de villégiature quatre saisons, en tant que destination de plein air au Québec offrant un réseau d'hébergement et des activités de loisir de niveau international.
- Le transport terrestre avancé : la région joue un rôle important dans ce secteur qui comprend, entre autres, les composantes et les procédés de fabrication de véhicules légers ou lourds à la fine pointe de la technologie en matière d'efficacité énergétique et les véhicules électriques. Elle compte un bassin de main-d'œuvre spécialisée, des entreprises d'assemblage de véhicules ou de fabrication de pièces et matériaux, ainsi que quatre centres d'expertise en transport terrestre avancé.

UN REGARD SUR DES GROUPES DE CLIENTÈLES

Les jeunes de 15 à 24 ans

Au cours de l'année 2015, il s'est ajouté 6 700 emplois (+18 %) chez les jeunes de 15 à 24 ans. Leur effectif en emploi est passé de 37 200 en 2014 à 43 900 en 2015, soit un niveau similaire à celui de l'année 2013 (44 900).

Les jeunes laurentiens ont affiché en 2015 le plus haut taux d'emploi (64,8 %) et le plus bas taux de chômage (10,2 %), soit les meilleurs indicateurs du marché du travail depuis que l'on compile les données en 1987. Ces indicateurs se comparent avantageusement aux moyennes observées pour cette partie de la population dans l'ensemble de la province, soit un taux d'emploi de 59,3 % et un taux de chômage de 12,8 %.

Notons que plus de la moitié (54,2 %) de ces jeunes travaillent à temps partiel. En effet, des 43 900 jeunes de moins de 25 ans en emploi dans la région, 23 800 travaillent à temps partiel. Autrement dit, les jeunes représentent plus du tiers (35,6 %) des 66 900 personnes travaillant à temps partiel dans les Laurentides. La conciliation travail-études et la nature des emplois occupés (vente et services) peuvent expliquer, en partie, la prédominance des emplois à temps partiel chez les 15 à 24 ans.

Les femmes

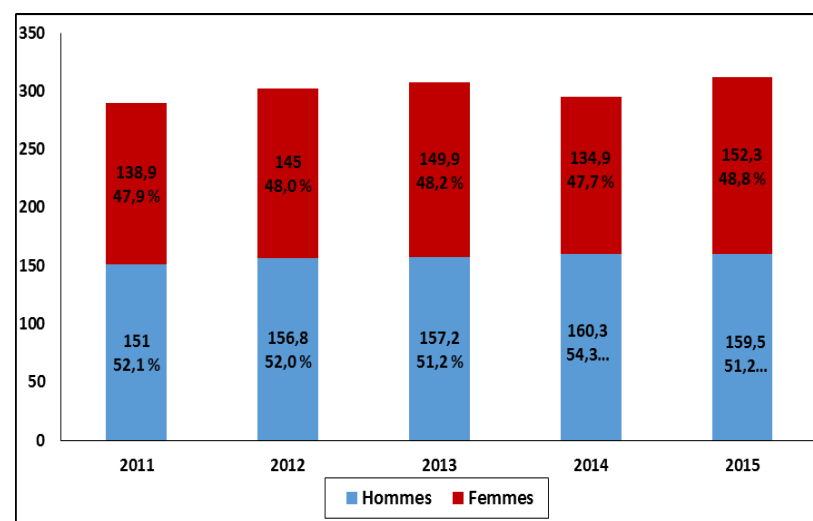
En 2015, des 311 800 personnes en emploi habitant la région des Laurentides, 152 300 sont des femmes, soit 48,8 %. Comparativement à l'année 2014, le nombre de femmes en emploi dans la région s'est accru de 17 400 (12,9 %), tandis que celui des hommes a légèrement baissé (-800), pour s'établir à 159 500.

Signalons que ces données doivent être considérées avec prudence en raison de leur grande volatilité. Par ailleurs, l'analyse des données sur plusieurs années permet de dégager des tendances à long terme relativement à la création d'emplois et à la présence féminine au sein du marché du travail régional. Cette présence s'est nettement améliorée au fil des ans, passant de 38,5 % en 1987 à 48,8 % en 2015.

En 2015, le taux de chômage des femmes s'est établi à 5,6 %, soit une baisse de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2014. Cette diminution s'explique par une croissance du niveau de l'emploi (12,9 %) supérieure à celle de la population active (11,4 %). Le taux de chômage des hommes, bien qu'il était supérieur à celui des femmes, a également reculé, passant de 7,2 % en 2014 à 6,6 % en 2015. Cette baisse s'explique par une diminution du niveau de la population active (-1,2 %) à un rythme plus rapide que celui du niveau de l'emploi (-0,5 %) chez les hommes.

Les femmes occupent la majorité des postes à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) de la région des Laurentides. En effet, en 2015, elles représentent 67,9 % des personnes travaillant à temps partiel. À l'échelle du Québec, ce sont 64,5 % des emplois à temps partiel qui sont occupés par des femmes en 2015.

L'emploi selon le sexe dans la région des Laurentides, 2011-2015



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Les personnes expérimentées

La part des 55 ans et plus au sein des personnes en emploi habitant la région des Laurentides en 2015 est de 21,3 %. Bien que cette part relative ait légèrement baissé comparativement à 2014 (23,0 %), l'analyse des données sur plusieurs années permet de confirmer la tendance au vieillissement de la main-d'œuvre que connaissent la région des Laurentides et l'ensemble du Québec. À titre de comparaison, les 55 ans et plus ne représentaient que 5,7 % en 1987.

Enfin, nous remarquons que le taux d'emploi des 55 ans et plus (35,1 %) est largement inférieur à celui des 15 à 24 ans (64,8 %) et à celui des 25 à 54 ans (85,4 %). On constate, en outre, que le taux d'emploi des 55 ans et plus diminue avec l'âge en raison, notamment, des départs à la retraite. En 2015, dans la région des Laurentides, le taux d'emploi des différents groupes d'âge se décline comme suit :

- 70,6 % chez les 55 à 59 ans;
- 48,1 % chez les 60 à 64 ans;
- 12,8 % chez les 65 ans et plus.

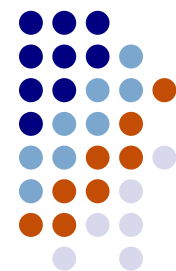
Les prestataires de l'assurance-emploi

Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi actifs et aptes au travail a connu une augmentation d'environ 450 personnes (2,3 %) entre 2014 et 2015. Il s'agit d'une deuxième progression consécutive de ces prestataires après celle de 2014 (0,4 %).

Prestataires de l'assurance-emploi, moyenne annuelle, 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Le Québec	277 129	267 513	247 969	247 450	248 251
Laurentides	21 358	21 073	19 598	19 672	20 128
Thérèse-De Blainville	4 367	4 242	3 985	4 103	4 241
La Rivière-du-Nord	4 536	4 501	4 283	4 427	4 556
Deux-Montagnes	3 088	3 038	2 886	2 880	2 980
Mirabel	1 518	1 597	1 573	1 684	1 769
Les Laurentides	2 703	2 629	2 274	2 192	2 155
Les Pays-d'en-Haut	1 343	1 364	1 216	1 205	1 177
Antoine-Labelle	2 668	2 482	2 184	2 013	2 046
Argenteuil	1 135	1 220	1 199	1 169	1 205

Source : Service Canada, compilation spéciale Emploi-Québec.



Les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours

Le nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours a légèrement baissé au cours de l'année, passant de 21 180 en 2014 à 21 156 en 2015.

À l'échelle provinciale, la tendance à la baisse qui s'est amorcée en 2012 s'est poursuivie en 2015, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, moyenne annuelle, 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Le Québec	366 227	356 682	350 368	349 081	345 125
Laurentides	20 623	20 580	20 634	21 180	21 156
Thérèse-De Blainville	3 003	3 030	3 114	3 217	3 265
La Rivière-du-Nord	6 009	6 093	6 056	6 223	6 199
Deux-Montagnes	2 640	2 618	2 644	2 700	2 665
Mirabel	711	726	732	776	769
Les Laurentides	2 097	2 050	2 037	2 140	2 143
Les Pays-d'en-Haut	1 375	1 354	1 363	1 404	1 405
Antoine-Labelle	2 491	2 462	2 431	2 397	2 400
Argenteuil	2 298	2 246	2 257	2 324	2 308

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, traitement Emploi-Québec.

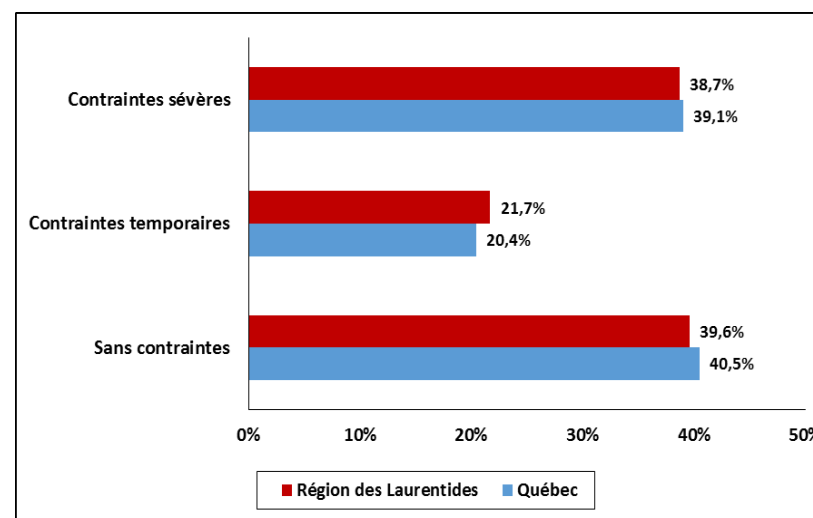
Les 21 156 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours dans la région des Laurentides, en 2015, sont répartis comme suit :

- 8 373 prestataires sans contraintes à l'emploi
- 4 592 prestataires avec des contraintes temporaires à l'emploi
- 8 191 prestataires du Programme de la solidarité sociale

En termes relatifs, environ 40 % des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont sans contraintes, 20 % présentent des contraintes temporaires, alors que 40 % ont des contraintes sévères à l'emploi.

Cette répartition des prestataires dans la région des Laurentides est similaire à celle du Québec.

Prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, selon les contraintes, 2015

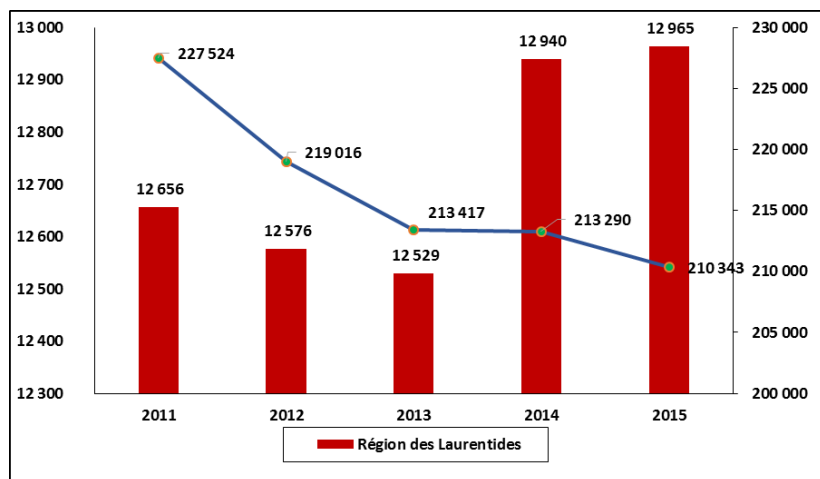


Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, traitement Emploi-Québec.

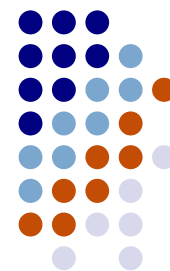
Au nombre de 12 965 en 2015, les prestataires sans contraintes et ceux ayant des contraintes temporaires à l'emploi (environ 6 prestataires sur 10) bénéficient du Programme de l'aide sociale.

Nous remarquons que leur nombre a augmenté dans la région des Laurentides en 2014 et en 2015, contrairement à la tendance baissière observée à l'échelle du Québec depuis 2011.

Prestataires du Programme d'aide sociale, 2011-2015



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, traitement Emploi-Québec.



LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Afin de continuer à mener sa mission avec succès, Emploi-Québec devra constamment innover et diversifier ses modes de prestation de services pour répondre plus efficacement aux besoins de sa clientèle et relever les défis que posent l'évolution des environnements externe et interne ainsi que les efforts gouvernementaux en matière d'atteinte de l'équilibre budgétaire.

L'environnement interne d'Emploi-Québec sera affecté par de nombreux départs à la retraite, mais aussi par les règles gouvernementales relatives au remplacement des ressources. Emploi-Québec Laurentides, avec l'expertise de son personnel et son déploiement sur l'ensemble de la région, contribuera à simplifier l'accès aux services gouvernementaux à la population et aux entreprises ainsi que les démarches pour avoir accès aux services publics.

L'évolution du marché du travail entraînera des modifications dans la composition et les besoins de la clientèle d'Emploi-Québec. L'utilisation de nouveaux modes de prestation de services, entre autres électroniques, sera en hausse parmi la clientèle souhaitant se prévaloir de services et parmi les organisations publiques ou privées souhaitant élargir leur offre de service. Par son déploiement, Services Québec contribuera à simplifier l'accès aux services gouvernementaux.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les trois grands enjeux auxquels Emploi-Québec doit faire face sont :

1. L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.
2. L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale.

3. L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

Les enjeux et les orientations du Plan d'action 2015-2016 sont tous reconduits pour la prochaine année, compte tenu de la volonté d'agir en continuité avec les planifications stratégiques 2015-2018 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail.

PREMIER ENJEU : L'ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS UN CONTEXTE OÙ LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE CHÔMAGE COEXISTENT

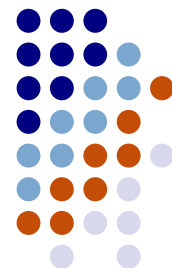
Selon les prévisions démographiques, le Québec connaîtra d'ici 2020 une diminution de la main-d'œuvre disponible, notamment en raison de nombreux départs à la retraite. Cette situation pourrait entraîner une rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs ou certaines régions. Les perspectives à long terme d'Emploi-Québec indiquent qu'entre 2013 et 2022 près de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir⁵. Par ailleurs, le Québec possède aussi des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail qui devront être mis à contribution.

La région des Laurentides devrait disposer d'une vingtaine d'années environ pour s'adapter, compte tenu de sa main-d'œuvre potentielle parmi les 15 à 64 ans, comparativement aux autres régions du Québec⁶. Toutefois, elle est aux prises avec le vieillissement de sa main-d'œuvre et avec une part croissante de personnes de 55 ans et plus. La mobilisation des partenaires devra se poursuivre afin d'assurer l'intégration et la rétention en emploi dans la région d'un bassin de main-d'œuvre compétente, étant donné la concurrence entre les régions pour l'attraction de la main-d'œuvre.

L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre est un enjeu primordial. Emploi-Québec poursuivra ses efforts soutenus visant à encourager les entreprises à accueillir des personnes

5. Emploi-Québec, *Perspectives à long terme 2013-2022*, juillet 2014.

6. Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.



faiblement représentées sur le marché du travail pour des raisons liées à l'âge, à la présence d'un handicap, au manque d'expérience ou de compétences. Elle poursuivra aussi ses efforts pour l'intégration au marché du travail des jeunes. Pour y parvenir, elle continuera de moduler son intervention pour favoriser l'intégration de ces clientèles au marché du travail et contribuera à améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre des entreprises de la région.

DEUXIÈME ENJEU : L'AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES, LA GESTION RIGOREUSE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA MOBILISATION POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE

La mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale constitue un enjeu important. Au fil des ans, Emploi-Québec Laurentides a collaboré activement aux efforts de mobilisation à l'égard de cet enjeu, entre autres par sa participation aux travaux de mise en œuvre dans la région du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Emploi-Québec continuera de mettre de l'avant ou de collaborer aux diverses mesures reconduites de ce plan ainsi que toute autre initiative gouvernementale en la matière.

TROISIÈME ENJEU : L'ADAPTATION ORGANISATIONNELLE D'EMPLOI-QUÉBEC AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL, AINSI QU'AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

Emploi-Québec poursuivra l'adaptation et l'optimisation de sa prestation de services afin d'en assurer la performance et la qualité. La participation des organismes communautaires en employabilité, des établissements d'enseignement et des entreprises est essentielle pour soutenir et accompagner les personnes provenant des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Emploi-Québec visera, de concert avec ses partenaires, à hausser la persévérance aux mesures actives des participantes et des participants ainsi que le taux de retours et de maintien en emploi à la fin d'un parcours d'employabilité.



LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Emploi-Québec structurera ses interventions autour de huit grandes orientations qui permettront de répondre aux principaux enjeux.

Les actions régionales permettant de les concrétiser sont issues, entre autres, de la consultation menée en ce début d'année 2016 auprès du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides, du Forum régional des Laurentides Emploi-Québec – Ressources externes et du personnel d'Emploi-Québec.

ENJEU 1

L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent

Compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre et de la rareté anticipée de certaines compétences requises pour répondre aux besoins des entreprises, cet enjeu est stratégique pour le marché du travail et la croissance économique du Québec.

ORIENTATION 1

ACCÉLÉRER L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES PRÊTES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides favorisera une intégration rapide sur le marché du travail du plus grand nombre de personnes prêtes à occuper un emploi.

Axe d'intervention 1.1 : Une information sur le marché du travail et des outils de recherche d'emploi facilement accessibles et adaptés aux besoins des différents utilisateurs

Emploi-Québec Laurentides produira une information sur le marché du travail conviviale, adaptée davantage aux besoins de ses différents utilisateurs, et fera connaître les outils en ligne de recherche d'emploi.

Elle misera sur les actions suivantes:

- 1.1.1 Maintenir la fonction Soutien à la démarche-client, notamment dans la salle multiservice.
- 1.1.2 Renforcer la production d'une information locale et régionale sur le marché du travail de qualité et en accroître la diffusion auprès des intervenants œuvrant avec les clientèles, afin d'en maximiser l'utilité.
- 1.1.3 Peaufiner le processus d'estimation des besoins de formation de la main-d'œuvre, en maintenant une collaboration avec le personnel, les employeurs et les partenaires et en tenant compte des besoins du marché du travail.
- 1.1.4 Promouvoir auprès des employeurs, des chercheurs d'emploi et des étudiants, les services de Placement en ligne d'Emploi-Québec afin qu'ils aient recours à ce service de façon systématique.



Axe d'intervention 1.2 : L'intervention auprès des personnes qui ont besoin d'une aide au placement ou d'une formation d'appoint

Emploi-Québec Laurentides contribuera à répondre aux besoins en matière de développement des compétences et d'aide au placement pour les personnes sans emploi qui en ont besoin.

Elle misera sur les actions suivantes:

- 1.2.1 Offrir des services d'aide à l'emploi, de concert avec les organismes communautaires en employabilité, aux personnes prêtes à occuper un emploi.
- 1.2.2 Offrir des services d'emploi adaptés aux prestataires de l'assurance-emploi pour lesquels une intervention d'Emploi-Québec est nécessaire pour leur réintégration au marché du travail.
- 1.2.3 Renforcer les mécanismes de suivi auprès des personnes sans emploi à la suite d'une mesure ou d'une activité d'Emploi-Québec, en vue d'une intégration en emploi.

Axe d'intervention 1.3 : Le soutien à la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre

Emploi-Québec Laurentides contribuera à soutenir la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre.

Elle misera sur les actions suivantes :

- 1.3.1 S'approprier et faire connaître les mécanismes d'échanges intrarégionaux et interrégionaux afin d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, incluant les créneaux d'excellence.
- 1.3.2 Collaborer, en accord avec les priorités d'intervention d'Emploi-Québec, à la poursuite dans la région des actions du Conseil emploi métropole en matière d'intégration en emploi de personnes immigrantes ou de travailleurs temporaires.
- 1.3.3 Poursuivre les travaux de la Table emploi-immigration Laurentides en vue de favoriser l'attraction, l'intégration et le maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante.

- 1.3.4 Soutenir les initiatives visant à prolonger la durée de travail de la main-d'œuvre saisonnière, entre autres par une plus grande complémentarité entre les secteurs d'activité.

ORIENTATION 2

FAVORISER L'INSERTION EN EMPLOI DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

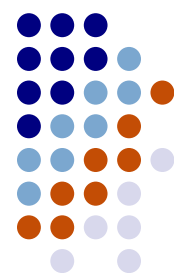
Emploi-Québec favorisera la mobilisation et l'intégration en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Axe d'intervention 2.1 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement jusqu'à l'emploi des clientèles présentant des obstacles

Emploi-Québec Laurentides verra à soutenir les personnes ou les groupes présentant des obstacles à l'emploi, tels qu'une faible scolarisation, en vue de leur intégration ou de leur réintégration au marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 2.1.1 Maximiser l'utilisation des mesures et des services pour s'assurer d'une intégration en emploi réussie de la clientèle présentant des obstacles plus importants.
- 2.1.2 Offrir, en collaboration avec nos partenaires, de même qu'à la suite d'une participation à un service, un accompagnement soutenu aux personnes éloignées du marché du travail afin d'assurer leur intégration et leur maintien en emploi.
- 2.1.3 Offrir des services de préparation, d'accompagnement et d'aide au placement qui répondent aux besoins particuliers des jeunes, des femmes, des personnes de 55 ans et plus, des personnes immigrantes ou des minorités visibles, des personnes handicapées, des adultes judiciairisés et des personnes autochtones, tels qu'ils sont



- décrits dans les stratégies d'intervention d'Emploi-Québec et du gouvernement ou dans les ententes interministérielles.
- 2.1.4 Participer aux réflexions portant sur les diverses stratégies d'intervention s'adressant à des clientèles particulières.
 - 2.1.5 Diversifier les mesures et les services offerts aux personnes handicapées, notamment en optimisant le recours à la mesure de formation et à la subvention salariale.

Axe d'intervention 2.2 : L'accompagnement des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée

Emploi-Québec poursuivra ses efforts destinés à sensibiliser les entreprises à l'intérêt que représente le recours aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Elle concentrera davantage son soutien aux entreprises pour l'intégration et la rétention en emploi de toutes ces clientèles.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 2.2.1 Afin de promouvoir et de soutenir le recrutement et le maintien en emploi des clientèles sur le marché du travail, faciliter l'arrimage entre les entreprises et les chercheuses et chercheurs d'emploi.
- 2.2.2 Sensibiliser les employeurs à l'importance de recourir à ces bassins de main-d'œuvre, notamment par la réalisation de projets pilotes.
- 2.2.3 Renforcer l'accompagnement auprès des employeurs à la suite de l'intégration de clientèles sous-représentées sur le marché du travail.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À STRUCTURER ET À ADAPTER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES, FAVORISANT AINSI UNE AMÉLIORATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Emploi-Québec Laurentides misera sur sa force d'intervention auprès des entreprises pour les aider à adapter leurs modes de gestion des ressources humaines (GRH) et à améliorer leur productivité afin de demeurer performantes et attractives.

Axe d'intervention 3.1 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail

Emploi-Québec Laurentides accentuera son soutien en gestion des ressources humaines (GRH) tout en s'inspirant des bonnes pratiques développées et adaptées aux réalités changeantes du marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

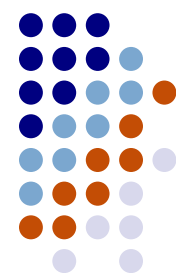
- 3.1.1 Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) des entreprises, en apportant une aide-conseil et une aide financière dans une perspective innovante, en lien avec les nouvelles réalités du marché du travail.
- 3.1.2 Aider prioritairement les PME qui n'ont jamais bénéficié des services d'Emploi-Québec à mettre en place, à améliorer ou à renforcer leur dispositif de gestion des ressources humaines.

Axe d'intervention 3.2 : La collaboration aux stratégies sectorielles

Emploi-Québec Laurentides collaborera à la réalisation, dans la région, des plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre et du Conseil emploi métropole. Emploi-Québec participera aussi, dans le cadre de sa mission, au développement de secteurs prometteurs et créateurs d'emplois, grâce à un soutien aux grands projets industriels et aux projets économiques d'envergure, le cas échéant.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 3.2.1 Poursuivre le développement des connaissances sur les caractéristiques et les besoins en matière de main-d'œuvre des entreprises, dans les secteurs d'activité économique de la région, en collaborant avec les différents acteurs, notamment les comités sectoriels.
- 3.2.2 Collaborer, avec les partenaires, à la mise en œuvre de stratégies d'intervention appropriées afin d'attirer, de maintenir, de développer



et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, comme l'aéronautique, incluant les créneaux d'excellence tels que le transport terrestre avancé, le tourisme quatre saisons et la forêt afin d'assurer la croissance de ces secteurs.

- 3.2.3 Contribuer, dans le cadre de sa mission, à la mise en place de nouvelles stratégies gouvernementales.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Emploi-Québec Laurentides contribuera au développement, à la reconnaissance et à la pleine utilisation des compétences de la main-d'œuvre, par l'entremise de ses aides-conseils, des mesures de son coffre à outils et des initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail.

Axe d'intervention 4.1 : La reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre sans emploi dont le manque de qualifications représente un obstacle à l'intégration en emploi

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les personnes faisant face à des difficultés d'intégration en emploi dans leurs démarches en vue de la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre ou encore auprès du réseau de l'éducation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 4.1.1 Favoriser la formation dans les métiers et les professions en demande, en concertation avec les partenaires régionaux, dans la perspective d'adéquation formation-emploi.
- 4.1.2 Informer et diriger les personnes qui veulent faire reconnaître leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre.
- 4.1.3 Soutenir la démarche des personnes désirant faire reconnaître leurs compétences, par l'entremise des services de reconnaissance des acquis et des compétences du réseau de l'éducation.

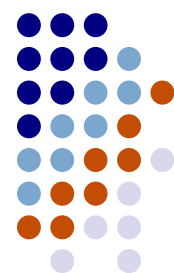
- 4.1.4 Contribuer à la mise en œuvre, dans la région, des pistes d'action qui pourraient découler des travaux interministériels visant une meilleure adéquation formation-emploi, dont la sensibilisation des employeurs à l'importance d'accueillir des stagiaires.

Axe d'intervention 4.2 : Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi, notamment auprès des travailleuses et des travailleurs pour qui le manque de qualifications représente un obstacle au maintien en emploi

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les entreprises dans leurs démarches en vue de la reconnaissance des acquis et des compétences de leur personnel, mais aussi en matière de gestion de la formation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 4.2.1 Sensibiliser la main-d'œuvre en emploi et ses employeurs à l'importance de la formation continue.
- 4.2.2 Soutenir les entreprises dans leur processus de gestion de la formation.
- 4.2.3 Soutenir les efforts en matière de formation de la main-d'œuvre en emploi faiblement qualifiée, ainsi qu'auprès des personnes à risque de perdre leur emploi.
- 4.2.4 Aider les entreprises à remplir leurs obligations en qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions afin d'assurer la protection de la population ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.



L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale

Compte tenu que le soutien financier aux personnes et aux familles démunies est au cœur de nos services de solidarité sociale et que la clientèle de l'aide financière de dernier recours représente un bassin de main-d'œuvre sous-représenté sur le marché du travail, aider cette clientèle à acquérir les qualifications requises pour améliorer son autonomie financière.

ORIENTATION 5

INTERVENIR DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, TOUT EN ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ADMISES AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Plusieurs prestataires de l'assistance sociale pourraient occuper un emploi si les obstacles à leur parcours étaient atténués. À cet égard, les services de solidarité sociale et d'emploi jouent un rôle important dans la mobilisation des personnes prestataires. Ainsi, des services renforcés d'accompagnement et de suivi leur sont offerts au besoin et de nouvelles approches proactives peuvent être adoptées afin de favoriser le développement des compétences de cette clientèle et son intégration au marché du travail.

Axe d'intervention 5.1 : Le soutien et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours, dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi

Emploi-Québec Laurentides accompagnera les prestataires d'une aide financière de dernier recours dans leur démarche d'insertion sociale et en

emploi, par ses interventions visant le développement de leur pré-employabilité ou de leur employabilité.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 5.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention renforcée, notamment auprès des personnes nouvellement inscrites à l'aide financière de dernier recours en vue de favoriser leur insertion au marché du travail.
- 5.1.2 Soutenir et accompagner la clientèle prestataire dans ses démarches d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail, notamment les jeunes et les travailleurs expérimentés.
- 5.1.3 Établir des liens avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et d'autres organismes en vue de favoriser l'action concertée et complémentaire.

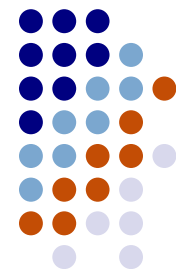
Axe d'intervention 5.2 : La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*⁷, promeut l'emploi comme principal moyen de briser l'isolement et de se sortir de la pauvreté. Ce plan, qui contient diverses mesures de soutien financier pour les familles et les personnes démunies, a été reconduit jusqu'au 31 mars 2017.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions suivantes :

- 5.2.1 Participer à la réflexion en vue d'un troisième plan d'action en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

7. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_de_lutte_2010-2015_Faits_%20sallants.pdf.



- 5.2.2 Collaborer à la réalisation des actions sous la responsabilité d'Emploi-Québec dans le cadre de la *Politique de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* et du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020⁸.

Axe d'intervention 5.3 : Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies, conformément au cadre législatif et réglementaire

Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies ou ayant des difficultés particulières est attribué en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et de son règlement afférent.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions particulières suivantes :

- 5.3.1 Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies provenant des programmes d'aide financière de dernier recours, dans le respect des principes d'équité.
- 5.3.2 Assurer un traitement optimisé des nouvelles demandes d'assistance sociale, dans le respect du délai prescrit.

Axe d'intervention 5.4 : La saine gestion des fonds publics

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts d'optimisation en matière d'utilisation rigoureuse, efficace et efficiente, des fonds régionaux à sa disposition en s'appuyant, notamment, sur la production d'une information de gestion et sur le marché du travail de qualité.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 5.4.1 Administrer les fonds publics avec rigueur, efficacité et efficience, en fonction de la mission d'Emploi-Québec.

8. MSSS, Direction des communications (2014), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, 68 p. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-846-02W.pdf>.

- 5.4.2 Produire de l'information de gestion ainsi que de l'information sur le marché du travail pour soutenir la prise de décisions aux niveaux stratégique et opérationnel.

ENJEU 3

L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne

Compte tenu de l'évolution du marché du travail, des besoins de la clientèle et de l'environnement organisationnel, cet enjeu implique qu'Emploi-Québec poursuive l'adaptation et l'optimisation de sa prestation de services.

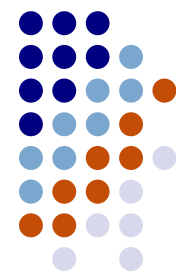
ORIENTATION 6

POURSUIVRE L'ADAPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES, L'ORGANISATION TERRITORIALE ET L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts en matière de développement de l'expertise de son personnel et de la diversification de ses modes de prestation de services.

Axe d'intervention 6.1 : La contribution au développement d'un nouveau modèle de présence territoriale en lien avec l'optimisation, la modernisation et la simplification de la prestation de services gouvernementaux

Emploi-Québec Laurentides poursuivra le déploiement sur son territoire d'une offre de service optimisée dans la poursuite de la vision gouvernementale en matière de prestation de services.



Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 6.1.1 Poursuivre les travaux visant à optimiser l'organisation territoriale de la prestation de services dans la région, tout en maintenant la proximité d'accès pour la clientèle.
- 6.1.2 Collaborer aux travaux de simplification de l'accès aux services gouvernementaux.
- 6.1.3 Faire connaître la « Zone entreprise » sur le portail de Services Québec, un guichet unique facilitant les rapports des entreprises avec l'État et offrant des services de renseignements, de référencement et d'accompagnement efficaces, accessibles et reconnus.

Axe d'intervention 6.2 : Le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines

Emploi-Québec Laurentides assurera une saine gestion de ses ressources humaines.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 6.2.1 Poursuivre la mise en œuvre de la démarche continue de qualité de vie au travail qui vise à mettre la santé des personnes au cœur des préoccupations.
- 6.2.2 En considération des effectifs alloués et des contraintes budgétaires, mettre à jour la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et en favoriser la mise en commun pour une meilleure planification.
- 6.2.3 Poursuivre le développement des compétences du personnel afin de maintenir et de développer l'expertise en regard des nouvelles réalités du marché du travail et de l'évolution de nos pratiques.

ORIENTATION 7

AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

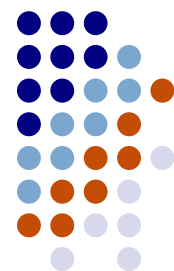
Emploi-Québec Laurentides s'assurera de la contribution de l'ensemble de ses partenaires locaux et régionaux afin de favoriser une meilleure adéquation emploi-formation, la persévérance aux mesures actives d'emploi de ses participantes et de ses participants, ainsi que leur intégration réussie au marché du travail à la fin d'un parcours d'employabilité.

Axe d'intervention 7.1 : Le soutien des partenaires à l'intégration réussie des personnes au marché du travail

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de l'apport des partenaires, aux niveaux local et régional.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

- 7.1.1 Partager avec les partenaires l'expertise et les connaissances mutuelles afin de favoriser une compréhension commune des perspectives et des défis de la région.
- 7.1.2 Favoriser la concertation avec les organismes communautaires œuvrant en employabilité, les établissements de formation et les entreprises, afin de mettre en place des pratiques novatrices et gagnantes et d'améliorer la persévérance et la réussite des participantes et des participants aux mesures d'emploi, pour leur intégration et leur maintien en emploi.



ORIENTATION 8

POURUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts visant l'amélioration de la performance de ses interventions d'emploi, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, et veillera à fournir de l'information sur le marché du travail de qualité et en temps voulu aux intervenantes et aux intervenants qui oeuvrent auprès des clientèles.

Axe d'intervention 8.1 : La collaboration des partenaires concernés pour l'appui à la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives

Emploi-Québec Laurentides maintiendra ses efforts pour assurer la persévérance aux mesures actives d'emploi par les participantes et les participants.

Elle misera sur l'action suivante :

- 8.1.1 Mettre en œuvre, en collaboration avec les organismes communautaires d'employabilité et les établissements de formation de la région, les pratiques gagnantes colligées dans le bilan du Plan d'action régional 2015-2016 pour la persévérance aux mesures actives d'Emploi-Québec.

Axe d'intervention 8.2 : L'intégration adéquate de l'information sur le marché du travail dans les tâches des intervenantes et intervenants et dans les processus de prise de décision

Emploi-Québec collaborera aux travaux visant une amélioration continue de la gestion par résultats.

Elle misera sur les actions suivantes :

- 8.2.1 Soutenir l'amélioration qualitative et la diversité de l'information sur le marché du travail en améliorant les outils, en particulier pour les

personnes qui interviennent auprès des clientèles, tout en privilégiant un langage accessible.

- 8.2.2 Maintenir une vigie soutenue de l'activité économique et du marché du travail, en produisant notamment des bulletins mensuels, semestriels et annuels en cette matière.

Axe d'intervention 8.3 : L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises

Emploi-Québec Laurentides poursuivra les efforts déjà entrepris dans ce dossier.

Elle misera sur les actions suivantes :

- 8.3.1 Promouvoir les initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et les chercheurs d'emploi.
- 8.3.2 Renforcer les liens entre les services aux individus et les services aux entreprises dans une perspective de placement de la clientèle ciblée, notamment auprès des personnes ayant terminé leur participation à une mesure active.
- 8.3.3 Optimiser des outils communs de partage d'information.

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Bien que le plan d'action régional ait été soigneusement élaboré, certains facteurs externes difficilement prévisibles peuvent influencer sur les résultats. Parmi ces facteurs, il pourrait y avoir l'état réel du marché du travail au cours de l'année 2016-2017.



LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Emploi-Québec est dotée d'un budget d'intervention annuel pour offrir les services publics d'emploi établis en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du budget accordé. Emploi-Québec dispose également d'un budget pour assurer le versement de l'aide financière de dernier recours et pour offrir d'autres programmes particuliers liés aux services de solidarité sociale.

L'importance des ressources mises à la disposition d'Emploi-Québec conditionne l'ampleur de ses interventions. Le présent plan d'action en tient donc compte, notamment en ce qui concerne les cibles de résultats à atteindre pour les services publics d'emploi.

LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. Le budget initial s'élève à 34 307 500 \$ pour l'année 2016-2017, auquel s'ajoute une somme de 4 906 400 \$ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT), une allocation supplémentaire totalisant 650 981 \$, puis des sommes additionnelles pour réaliser des projets particuliers approuvés par le Conseil emploi métropole (CEM), des projets économiques d'envergure approuvés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ainsi deux enveloppes additionnelles dédiées à la mesure

Initiative ciblée travailleurs âgés (68 490 \$) et aux projets économiques d'envergure (436 118 \$).

On estime ainsi à 40 369 490 \$ le budget total de la région en 2016-2017.

Le budget 2016-2017 comprend des crédits de 31 971 900 \$ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) et de l'Entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail 2014-2020. Les crédits liés à la première entente doivent être utilisés pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi ou pour les mesures de soutien au Service national de placement. Les crédits liés à la deuxième entente visent les mesures et les services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre pour les personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi et pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de formation de base ou qui sont sans qualifications reconnues.

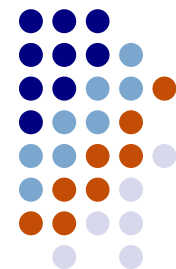
LA RÉPARTITION DU BUDGET D'INTERVENTION

Le budget initial d'intervention de 40 369 490 \$ du Fonds de développement du marché du travail est réparti entre le Service aux entreprises des Laurentides, les CLE et le bureau régional. La répartition tient compte de l'importance, pour chaque territoire de municipalité régionale de comté, de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre qui pourraient se traduire par des pertes d'emplois.

Le budget alloué à chacun des CLE est ensuite adapté pour tenir compte des sommes additionnelles en vertu de l'Entente sur le marché du travail (EMT).

Ainsi, chaque unité administrative d'Emploi-Québec Laurentides reçoit en début d'année un budget lui permettant d'offrir les mesures et des services qui relèvent de sa responsabilité. Chaque unité est responsable d'élaborer sa planification budgétaire et opérationnelle et de décider du choix des mesures et des services qui lui permettront de concrétiser les objectifs du plan d'action régional et d'atteindre les cibles de résultats.

Le Conseil régional est informé du suivi de la situation budgétaire et des résultats des interventions lors de ses rencontres régulières.



LES RESSOURCES HUMAINES

Par son engagement et ses compétences, le personnel constitue un acteur de première ligne dans le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Près de 240 employés, dont 12 gestionnaires, assurent la prestation de services dans la région.

Le réseau d'Emploi-Québec Laurentides est composé d'un bureau régional situé à Saint-Jérôme, de huit centres locaux d'emploi (CLE), soit un par MRC, d'un point de service situé à Rivière-Rouge (secteur L'Annonciation) et du Service régional de la conformité et des enquêtes (SRCE) situé à Saint-Jérôme.

Chaque CLE est responsable d'offrir des services d'emploi et de solidarité sociale à sa clientèle. De plus, des services de renseignements généraux sur les services gouvernementaux et des services liés au Registre de l'état civil ainsi qu'au Registre foncier sont offerts, par l'entremise des lignes d'affaires Services Québec, actuellement disponibles dans quatre municipalités, soit Saint-Eustache, Lachute, Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Dans la région, les demandes d'aide financière de dernier recours sont traitées par le CLE de Saint-Jérôme. La gestion des dossiers des prestataires sans contraintes et avec contraintes temporaires est répartie dans trois pôles, soit à Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme et Sainte-Agathe. Le CLE de Sainte-Adèle traite les demandes de prestations spéciales et assure la prise en charge régionale des dossiers de contraintes sévères à l'emploi.

Pour terminer, le Service aux entreprises des Laurentides relève de la responsabilité de la directrice du CLE de Sainte-Thérèse.



LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

UN CONSEIL ENGAGÉ

Comme partout au Québec, dans la région des Laurentides, les structures de concertation régionales ont subi des changements importants. Conséquemment, le Conseil devient un lieu privilégié d'échanges et de mobilisation sur le plan régional. En ce sens, il souhaite se donner un rôle accru pour soutenir et développer des alliances entre les partenaires de la collectivité. Il souhaite ainsi accentuer l'amélioration de l'emploi dans la région et le développement des compétences de la main-d'œuvre comme moyen de lutter contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté, dans une perspective de développement économique et social.

La responsabilité première du Conseil régional consiste à s'assurer de la réalisation du présent plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Pour ce faire, il misera sur les capacités et les atouts des organisations du territoire afin de travailler en collaboration avec elles sur les enjeux suivants :

- L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de la main-d'œuvre et le chômage coexistent;
- L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes et la mobilisation pour la solidarité sociale;
- L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

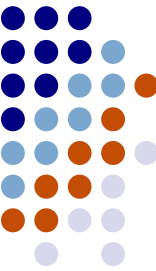
UNE PRÉSENCE MAINTENUE ET AMÉLIORÉE DANS LA COLLECTIVITÉ

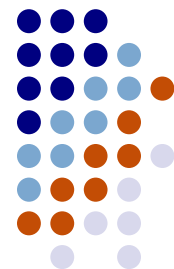
C'est dans le contexte de modernisation de l'offre de service gouvernementale, qui se poursuivra en 2016-2017, que l'évolution des mesures et des services publics d'emploi pourrait être affectée par certaines réorganisations ministérielles. Ainsi, nous pourrions observer une plus grande proximité auprès des collectivités et une optimisation de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Parallèlement, le Conseil souhaite maintenir son engagement dans le milieu afin de contribuer à définir les besoins régionaux du marché du travail et de cibler les stratégies porteuses. Dans la poursuite d'un partenariat régional déjà bien ancré, la présence du Conseil est à la fois requise et sollicitée au sein de plusieurs organismes. À ce jour, le Conseil est représenté et actif au sein des conseils d'administration du Collège Lionel-Groulx et du Cégep de Saint-Jérôme, du Forum régional des Laurentides Emploi-Québec ressources externes et de la Table régionale emploi-immigration des Laurentides.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

Dans une perspective de développement et d'amélioration continue, le Conseil souhaite promouvoir la créativité et les initiatives régionales ou locales lors de la mise en œuvre du PAR 2016-2017. Le Conseil régional renouvelle donc cette année l'accès au fonds d'initiatives dans le but de soutenir des projets innovants permettant d'explorer de nouvelles avenues afin de maximiser le retour en emploi des prestataires de l'aide financière de dernier recours et des prestataires de l'assurance-emploi. Ces projets sont destinés prioritairement à certains bassins de clientèles plus éloignés du marché du travail ou à des personnes présentant des obstacles à l'emploi visant à favoriser leur intégration et leur maintien en entreprise.

Les projets déposés doivent respecter le cadre normatif des mesures et des services d'Emploi-Québec et prévoir la collaboration d'un ou de plusieurs centres locaux d'emploi des Laurentides. Les projets admissibles sont évalués en fonction des critères retenus dans le document *Modalités de gestion 2016-2017*.





LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES SERVICES UNIVERSELS

Ces services sont offerts à l'ensemble de la population, aux personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi et aux entreprises. Il s'agit de services :

- ✓ d'information sur le marché du travail (IMT);
- ✓ d'accueil, de libre-service ou de services assistés en salle multiservice, tels que l'utilisation du Placement en ligne;
- ✓ d'information sur les mesures et les services d'emploi;
- ✓ liés à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- ✓ liés à la Loi sur la qualification et la formation professionnelle de la main-d'œuvre;
- ✓ liés au Programme d'apprentissage en milieu de travail;
- ✓ de reclassement en cas de licenciement collectif;
- ✓ de renseignements ou de référence quant aux programmes et aux services gouvernementaux.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX PERSONNES

Ces services sont offerts aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont à risque élevé de chômage de longue durée, de même qu'aux personnes en emploi dont les emplois sont menacés ou qui sont en situation de sous-emploi.

- ✓ Évaluation de l'employabilité;
- ✓ Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi : développement de l'employabilité, suivi, accompagnement, participation à des activités, programmes et mesures d'aide à l'emploi, tels que services d'aide à la recherche d'emploi, d'orientation, de stages d'exploration et d'observation, subventions salariales, notamment pour l'intégration au travail des personnes handicapées ou des personnes immigrantes, formation, programme d'aide et d'accompagnement social;
- ✓ Aide financière (allocation d'aide à l'emploi) en regard de la participation à une mesure d'aide à l'emploi.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX ENTREPRISES

Ces services sont offerts aux entreprises qui veulent améliorer la gestion de leurs ressources humaines ou qui souhaitent accroître les compétences de leur personnel.

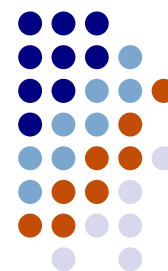
- ✓ Aide-conseil en gestion des ressources humaines, notamment pour des interventions telles que :
 - le diagnostic d'entreprise;
 - la consultation en GRH;
 - l'accompagnement personnalisé de gestion (*coaching*);
 - la mise sur pied d'un service de ressources humaines;
 - la stabilisation de l'emploi;
 - le comité de concertation;
- ✓ Aide financière pour définir les besoins de formation et pour accroître les compétences des travailleurs à risque de perte d'emploi;
- ✓ Aide financière pour des projets d'envergure permettant la création d'emploi;
- ✓ Promotion et accompagnement des entreprises quant aux programmes de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour les travailleurs en emploi.

LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Les programmes d'aide financière regroupent :

- ✓ le Programme d'aide sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi;
- ✓ le Programme de solidarité sociale qui vise à offrir un soutien financier aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi;
- ✓ les programmes spécifiques (travailleurs âgés, travailleurs licenciés collectivement, mineures enceintes, etc.).



LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2015-2016

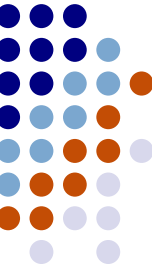
Tableau 1
RÉPARTITION DU BUDGET D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES
2016-2017

Budget initial du FDMT	34 307 500 \$
Calcul du budget initial de base	
– Budget initial du FDMT	34 307 500 \$
– Moins le montant dédié pour le programme Contrats d'intégration au travail	2 131 000 \$
– Moins le montant dédié au programme Jeunes en action	295 800 \$
– Moins le montant alloué aux Services aux entreprises	2 895 750 \$
– Moins le montant alloué à l'exercice 2015-2016 pour les ententes avec les CJE	2 287 417 \$
– Budget initial de base	26 697 533 \$
Répartition du budget de base	
– Enveloppe régionale de base (15 % du budget de base) ⁸	4 004 630 \$
– Enveloppe réservée aux CLE (85 % du budget de base)	22 692 903 \$
– Budget de base total	26 697 533 \$
Budget initial modifié	
– Budget initial du FDMT	34 307 500 \$
– Entente du marché du travail	4 906 400 \$
– Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés	68 490 \$
– Projets économiques d'envergure	436 118 \$
– Budget additionnel (compte de l'assurance-emploi)	650 981 \$
– Budget initial modifié	40 369 490 \$
Provenance du budget modifié	
– Compte d'assurance-emploi	31 971 900 \$
– Fonds autonomes du Québec	8 397 590 \$
– Budget initial modifié	40 369 490 \$

8. L'enveloppe régionale de base sera investie dans les ententes régionales avec les ressources externes, le comité-conseil Jeunes volontaires mis en place dans la région pour mettre en œuvre la mesure Jeunes volontaires, les entreprises d'insertion et d'entraînement de la région, et d'autres ententes régionales.

Tableau 2
RÉPARTITION INITIALE DU BUDGET PAR FONDS ET PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE
2016-2017

Unités administratives	Fonds du Québec	Fonds de l'assurance-emploi	Budget local
CLE de Lachute	844 383 \$	2 074 780 \$	2 919 163 \$
CLE de Mont-Laurier	595 803 \$	2 184 782 \$	2 780 585 \$
CLE de Saint-Jérôme	1 829 113 \$	5 429 286 \$	7 258 399 \$
CLE de Sainte-Thérèse	1 384 225 \$	5 627 063 \$	7 011 288 \$
CLE de Mirabel–Saint-Janvier	225 758 \$	1 464 984 \$	1 690 743 \$
CLE de Sainte-Agathe	476 885 \$	2 543 369 \$	3 020 253 \$
CLE de Saint-Eustache	990 376 \$	3 631 405 \$	4 621 780 \$
CLE de Sainte-Adèle	412 547 \$	1 843 395 \$	2 255 942 \$
Services régionalisés d'emploi	1 538 500 \$	2 267 596 \$	3 806 096 \$
Services aux entreprises	- \$	3 559 711 \$	3 559 711 \$
Bureau régional	100 000 \$	1 345 528 \$	1 445 528 \$
Total région des Laurentides	8 397 590 \$	31 971 900 \$	40 369 490 \$



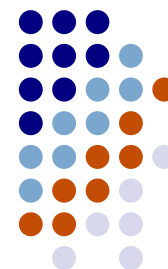


Tableau 3
RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS
Cibles préliminaires 2016-2017

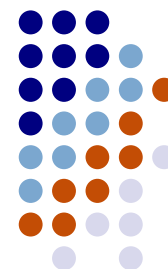
		Région des Laurentides	CLE de Lachute	CLE de Mont-Laurier	CLE de St-Jérôme	CLE de Ste-Thérèse	CLE de Mirabel	CLE de Ste-Agathe	CLE de St-Eustache	CLE de Ste-Adèle	Service aux entreprises
SERVICES PUBLICS D'EMPLOI											
1.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	17 527	1 443	1 590	4 128	3 762	955	1 760	2 572	1 317	
2.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes de l'assistance sociale	7 320	801	707	2 287	1 146	255	682	925	517	
3.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	8 564	531	627	2 017	1 982	750	794	1351	512	
4.	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	9 738	802	884	2 293	2 090	530	978	1 429	732	
5.	Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	3 491	382	337	1 091	547	122	325	441	246	
6.	Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	3 323	206	243	783	769	291	308	524	199	
7.	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	557									557
8.	Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences (CDRCMO)	307									307
SOLIDARITÉ SOCIALE											
9.	Nombre de sorties d'aide de dernier recours	5 037			2 028	1 527		1 286		196 (CSE)	
10.	Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	

Afin de distribuer équitablement les cibles de résultats entre les centres locaux d'emploi, le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides a adopté une répartition qui repose sur l'utilisation de variables propres à chacun des indicateurs¹⁰. Cette façon de faire permet de prendre en compte les particularités d'une MRC pour chacun des indicateurs de résultats. Cette répartition reflète les disparités régionales et la situation des clients, tant les individus que les entreprises, pour chaque MRC.

Depuis avril 2015, le Service aux entreprises des Laurentides est responsable d'offrir les services aux entreprises et en qualification volontaire et réglementée sur l'ensemble du territoire de la région.



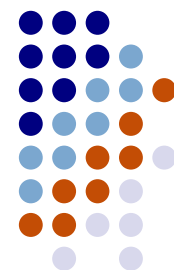
10. Le lecteur qui désire des précisions ou plus d'information sur cette répartition est invité à communiquer avec Emploi-Québec Laurentides.

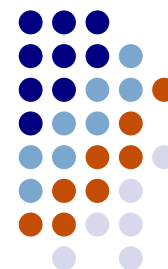


COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

Six membres représentant la main-d'œuvre	Six membres représentant les entreprises	Deux membres représentant les organismes communautaires Quatre membres issus des milieux de la formation
POSTE VACANT	MACLE, CHRISTIAN Directeur général Intermiel Mirabel	POSTE VACANT
HONORÉ, NATHALIE Section locale Unifor90Q Sainte-Adèle	CARRIÈRE, CHARLES-ALAIN Directeur général Orientech inc. Lachute	NAULT, DANIELLE Enseignante Commission scolaire Pierre-Neveu Mont-Laurier
POSTE VACANT	KABIS, CYNTHIA Directrice générale Chambre de commerce et d'industrie Thérèse- De Blainville Sainte-Thérèse	DUMOUCHEL, JOHANNE, présidente Directrice générale Carrefour jeunesse-emploi d'Argenteuil Lachute
BOUTHILLIER, SERGE Président Section locale 728 Unifor Sainte-Thérèse	BEAUCHAMP, CLAUDE Directeur des ressources humaines PACCAR du Canada Ltée Sainte-Thérèse	GAUTHIER, STÉPHANE Directeur général Zone Emploi d'Antoine-Labelle Mont-Laurier
CARON, ÉMILIE Directrice du Centre d'emploi agricole UPA – Fédération Outaouais-Laurentides Saint-Eustache	LAROCHE, MÉLANIE Directrice générale Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes Boisbriand	SIMARD, MICHEL Directeur de la formation continue et des services aux entreprises Collège Lionel-Groulx Sainte-Thérèse
CADOTTE, DANIEL, vice-président Représentant syndical Unifor – Section locale 81 Saint-Jérôme	BEAUCHEMIN, Michèle Vice-présidente ressources humaines, marketing et ventes Mont-Saint-Sauveur International (MSSI) Saint-Sauveur	LE GAL, NADINE Directrice générale Cégep de Saint-Jérôme Saint-Jérôme

Membre désigné représentant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Membre désigné représentant le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)	Membre d'office et secrétaire du Conseil
LAROUCHE, CLAUDETTE Directrice régionale MAMOT Saint-Jérôme	LESCARBEAULT, Éric Directeur régional MESI Saint-Jérôme	CARBONI, GIOVANNI (Intérim) Directeur régional Emploi-Québec Laurentides Saint-Jérôme





BUREAUX D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

Direction régionale

55, rue Castonguay, 2^e étage
 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
 Tél. : 450 569-7575
 1 800 561-2687

CLE de Saint-Jérôme

85, rue De Martigny Ouest, 1^{er} étage
 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
 Tél. : 450 569-3075
 1 800 561-0692

CLE de Saint-Eustache

367, boulevard Arthur-Sauvé, bureau 247
 Saint-Eustache (Québec) J7P 2B1
 Tél. : 450 472-2311

CLE de Mirabel–Saint-Janvier

17 690, rue du Val-d'Espoir
 Mirabel, Saint-Janvier (Québec) J7J 1V7
 Tél. : 450 979-2313
 1 866-225-7336

CLE de Lachute et BDP d'Argenteuil

505, avenue Béthany, bureau 303
 Lachute (Québec) J8H 4A6
 Tél. : 450 562-8533
 1 800 263-2732

Service régional de la conformité et des enquêtes

500, boulevard des Laurentides, RC 1497
 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2
 Tél. : 450 569-0676
 1 866-995-5557

Services aux entreprises des Laurentides

100, boulevard Ducharme, bureau 120
 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R6
 Tél. : 450 435-3667
 1 855 531-1714

CLE de Sainte-Thérèse

100, boulevard Ducharme, bureau 120
 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R6
 Tél. : 450 435-3667

CLE de Sainte-Agathe

1, rue Raymond
 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2X2
 Tél. : 819 326-5861
 1 800 567-8334

CLE de Sainte-Adèle

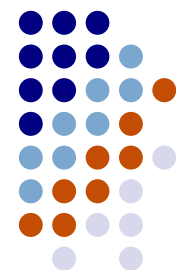
400, boulevard Sainte-Adèle
 Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N2
 Tél. : 450 229-6560
 1 800 363-7011

CLE de Mont-Laurier

585, rue Hébert
 Mont-Laurier (Québec) J9L 2X4
 Tél. : 819 623-4610
 1 800 567-4562

Centre de services de Rivière-Rouge

1355, rue L'Annonciation Sud
 Rivière-Rouge (Québec) JOT ITO
 Tél. : 819 275-5333



BUREAUX DE SERVICES QUÉBEC
Centre de relations avec la clientèle
1 877 644-4545

BPD de Deux-Montagnes
Centre local de services de Saint-Eustache

236, rue Hémond
Saint-Eustache (Québec)
J7P 2C4
Tél. : 450 472-1573

BPD de Labelle
Centre local de services de Mont-Laurier

585, rue Hébert, bureau 200
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2X4
Tél. : 819 623-2656

BPD de Terrebonne
Centre régional de services de Saint-Jérôme

85, rue De Martigny Ouest, 1^{er} étage
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
Tél. : 450 569-3075
1 800 561-0692



PLAN
D'ACTION
RÉGIONAL
2016-2017